



CH-3003 Berne, BAZG, DBGL/ZOVE

Services des automobiles cantonaux

via

Association des services des automobiles asa

Référence du dossier: 213.3-0-1-40-2023-001

Berne, le 4 avril 2023

## **Personnes bénéficiant du statut de protection S qui doivent vendre leur véhicule ukrainien; information**

Madame, Monsieur,

Ces dernières semaines, toujours plus de personnes bénéficiant du statut de protection S se sont annoncées auprès de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) pour dédouaner leur véhicule ukrainien en Suisse. Comme les personnes bénéficiant du statut de protection S ne transfèrent pas leur domicile en Suisse, une taxation en franchise de redevances en tant qu'effets de déménagement n'entre pas en ligne de compte. Cela signifie que les redevances d'entrée (droits de douane, taxe sur la valeur ajoutée et, le cas échéant, impôt sur les véhicules automobiles) sont dues pour les véhicules concernés.

Par ailleurs, l'admission à la circulation en Suisse de ces véhicules devrait dans de nombreux cas être liée à des charges considérables, voire être impossible, par exemple parce qu'il n'est pas possible de présenter un Certificate of Conformity (CoC). Les véhicules qui ne peuvent pas être admis à la circulation routière ne trouveront certainement pas d'acquéreur en Suisse, ce qui rend également le dédouanement préalable superflu. Si l'immatriculation en Suisse n'est pas possible, l'OFDF peut rembourser les redevances d'entrée déjà acquittées. Pour de premiers cas, cela a déjà eu lieu. Il est évident que cela occasionne beaucoup de travail et d'ennuis à toutes les personnes concernées.

À l'avenir, l'OFDF recommande donc aux personnes bénéficiant du statut de protection S de se renseigner sur la possibilité d'obtenir une admission à la circulation auprès du service des automobiles compétent **avant de dédouaner** leur véhicule. On peut dès lors supposer que de nombreuses personnes bénéficiant du statut de protection S feront usage de cette possibilité et se présenteront chez vous dans ce contexte.

Nous sommes convaincus qu'une telle manière de faire contribuera à minimiser les efforts et les inconvénients pour toutes les parties concernées.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération. Si vous avez des questions, nous sommes à votre disposition ([zollveranlagung@bazg.admin.ch](mailto:zollveranlagung@bazg.admin.ch)).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Jörg Haudenschild  
Chef Procédure douanière